PAGE DES MARAICHERS

Nos maraîchers et Pomiculteurs se réunissent pour discuter de nouveau de la question du tarif.—Une campagne de publicité sera entreprise!—Une nouvelle tentative pour obtenir de la protection contre le "Dumping Americain" est à s'organiser!

Une importante réunion de jardiniers-maraîchers et de pomiculteurs discutaient, jeudi, le 25 courant, au bureau de Montréal, du Service Provincial de l'horticulture, des meilleurs moyens à prendre pour obtenir du Gouvernement d'Ottawa, une protection adéquate, en temps de production canadienne seulement, contre l'entrée, à des prix au-dessous de notre coût de production, de fruits, légumes et produits avicoles américains.

Mr. L. F. Burrows, secrétaire du Conseil Canadien d'Horticulture, une association représentant au-delà de 90,000 producteurs de toutes les provinces, ainsi que M. J.-H. Lavoie, chef du Service provincial de l'horticulture, étaient présents à cette importante assemblée. M. Burrows, qui revient d'un voyage à travers tout le Dominion où, il fut à même d'étudier les conditions un peu partout, fit part à l'assemblée du changement qui s'effectue graduellement dans la Nouvelle-Ecosse et la Colombie Anglaise pour faire de ces provinces des protectionnistes tout autant que nous. De fait, la Nouvelle-Ecosse, qui l'an dernier se disait absolument désintéressée de toute question de tarif protecteur contre le "dumping" américain, se voit maintenant dans l'obligation de joindre ses protestations à celles des provinces de l'est, afin de ne pas se voir enlever entièrement l'avantage d'écouler sa production de pommes sur le marché de Montréal. Cette production, quoique peu importante, l'an dernier, avait trouvé un débouché sur le marché de Montréal, alors qu'au cours de l'année actuelle, les impôts additionnels de "dumping" n'ayant pas été appliqués par le Gouvernement d Ottawa, les arrivages de pommes de la Nouvelle-Ecosse, ici à Montréal, ont été réduits à environ une quarantaine de barils à cause de la concurrence américaine.

La Colombie Anglaise, de son côté, se voit dans l'impossibilité de rencontrer la concurrence des produits agricoles américains importés en raison du "dumping", et à la suite d'une réunion importante de ses producteurs, dont nous donnions un rapport dans ce journal, la semaine dernière, elle se déclare maintenant prête à joindre ses forces aux nôtres afin d'obtenir du Gouvernement Fédéral la réapplication des valeurs minimum sur les produits américains et l'imposition d'un droit dit de "dumping", lequel fut aboli tout récemment.

Le résultat de cette réunion fut une entente combinée d'un grand nombre de provinces, incluant la Colombie Anglaise et la Nouvelle-Ecosse, dans le but de renseigner le consommateur aussi bien que le législateur sur les conditions auxquelles doivent faire face nos agriculteurs, et surtout, faire comprendre à tous que cette question de protection et de sauvegarde de nos cultures n'en est pas une exclusivement de politique, mais que les requérants se recrutent dans tous les partis politiques et qu'ils demandent au Gouvernement de faire de cette question un principe national.

Les deux Gouvernements qui se sont succédés au pouvoir à Ottawa, ont, à une époque donnée de leur administration, adhéré apparemment au principe légitime de protection de nos cultures, et ont appliqué des droits spéciaux, "dumping duties", sur les importations américaines, pour ensuite les enlever, sous la pression apparente des provinces de l'ouest. Il ne s'agit donc pas de prendre à partie un Gouvernement plus que l'autre, de critiquer un parti ou l'autre, mais bien de demander au Parlement de légiférer des lois permanentes; du moins, des lois qui admettront en principe,—car le mode d'application peut varier avec les circonstances,—que le développement de notre agriculture doit être protégé et que nos producteurs doivent pouvoir retirer, du fruit de leurs labeurs, une rénumération suffisante pour couvrir leur coût de production, plus un bénéfice raisonnable, et, ceci est impossible, en autant que nos producteurs seront laissés sans protection contre l'importation, à certaines époques de l'année, d'un surplus de récolte américaine, vendu ici à des prix-au-dessous de notre coût de production,—la partie importante de cette récolte ayant été écoulée avantageusement sur les marchés américains,—ce qui donne lieu à une démoralisation de nos marchés et rend l'écoulement de nos produits agricoles impraticables, du moins à des prix propres à encourager nos agriculteurs à améliorer et agrandir leur culture.

Ce mouvement de la part de nos producteurs maraîchers et pomiculteurs est important et promet d'être couronné de succès, surtout s'il est possible de convaincre nos députés, le public consommateur et même une certaine partie des producteurs eux-mêmes, qu'il n'est pas question de politique, mais bien de sauvegarder l'intérêt personnel de chaque sujet canadien, consommateur ou producteur.

Une campagne de publicité est donc à s'organiser afin d'obtenir ce but et une nouvelle délégation, cette fois, nous l'espérons, une plus forte et plus importante délégation, rencontrera de nouveau le Cabinet Ministériel d'Ottawa et lui demandera d'étudier sérieusement, et en dehors de l'esprit de tout parti politique, le cas de protéger nos producteurs et d'aider au développement de notre agriculture.

Cet article est le premier d'une série qui paraîtra dans ce journal, de même que dans quelques quotidiens, et dont le but est de renseigner les consommateurs comme les producteurs, de même que tous ceux que la question intéresse, sur ce que demandent exactement nos agriculteurs lorsqu'ils réquièrent une certaine protection contre le "dumping américain"; dans quelles conditions ils doivent faire face aux producteurs Américains, et comment la concurrence qui leur est faite est illégale et est de nature à entraver le développement de notre agriculture.

Ces articles renseigneront également le public sur toutes les démarches qui furent faites auprès des Gouvernements d'Ottawa pour obtenir cette protection; sur les raisons qu'avance le Gouvernement actuel pour avoir aboli l'imposition de "dumping duties" et où en sont les choses présentement.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de suivre ces articles, afin de bien se familiariser avec la question et pouvoir à leur tour renseigner ceux dont l'opinion peut, de quelque façon que ce soit, influencer le succès de nos efforts pour obtenir cette mesure de protection du Gouvernement d'Ottawa.

LA SOCIÉTÉ DES JARDINIERS-MARAICHERS.
Le secrétaire-Trésorier.

TERRES A LOUER OU A VENDRE

A deux pas de Montréal, sur la route Chambly, dans la paroisse de Longueuil, 4 terres formant 232. arpents, en culture. Terre franche, très fertile, 1 maison en brique, 7 granges, 1 écurie en pierre, 1 silo, approvisionnement d'eau dans les bâtiments. Excellente ferme pour l'industrie laitière.

Occasion exceptionnelle pour l'établissement d'une grande famille. A louer avec option d'acheter, ou à vendre à conditions très faciles. S'adresser immédiatement à

T. PREFONTAINE & CIE,
831, rue Charlevoix,
Montréal.

Soulagez le RHUMATISME Avec Pilules Dodd pour le Rein

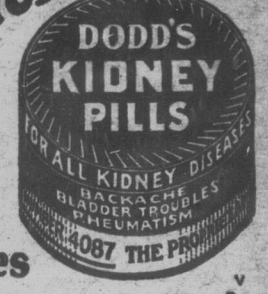

Si la terre de votre voisin était à vendre, aimeriez-vous l'acheter?—Si le propriétaire vous disait: Payez-moi une moyenne de 4 pour cent, d'avance, annuellement, sur l'évaluation totale de ma terre pendant vingt ans, et elle vous appartiendra. Pendant ces vingt années, je cultiverai cette terre, mais par un acte notarié, déposé à une banque, j'autoriserai celle-ci à vous remettre ma terre, claire de toutes dettes, à la fin de ces vingt années.

De plus, je stipulerai dans le contrat qu'en cas de mort les paiements cesseront, et la ferme deviendra la propriété de votre veuve. S'il arrivait que vous soyez à court d'argent et que vous ne puissiez rencontrer votre paiement annuel, je vous en prêterai à même les paiements déjà faits, le montant du prêt dépendant du nombre d'années que vous aurez payé. Vous me rembourserez quand vous le pourrez.

Si le propriétaire vous faisait pareille proposition, achèteriez-vous sa terre? Eh bien, savez-vous que les conditions ci-dessus énumérées sont en tout semblables à celles d'une police d'assurance-vie à dotation de 20 ans, pour une personne de 35 ans, dans une bonne compagnie d'assurance-vie? Une grande différence, c'est qu'une police dotation est absolument sûre et ne peut perdre de sa valeur, tandis qu'une terre est sujette à toutes les calamités, inondations, tempêtes, incendies et autres. La valeur d'une police d'assurance-vie est garantie.

Plus tard, si quelqu'un désire changer de domicile pour se rapprocher de ses enfants ou pour jouir d'un plus doux climat, il peut mettre cette sorte de ferme dans son gousset et l'emporter avec lui, au lieu de se tracasser au sujet du locataire ou des réparations.—Enregistré par Lloyd Beeghly, Rough Notes Co., Indianapolis, Ind.

PACIFIQUE CANADIEN

Pourquoi ne pas prendre avantage de notre longue expérience dans l'organisation de voyages par terre et par mer? Nous sommes à votre entière disposition en tout temps.

BUREAUX DES BILLETS

30 RUE ST-JEAN — Téléphone 2-0093
CHATEAU FRONTENAC — Téléphone 2-1840
GARE DU PALAIS — Téléphone 2-0663
C.-A. LANGEVIN, Agent Général, Gare du Palais, Qué.